

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > [L'Hôtel-Dieu de Québec - Le ministre Réjean Hébert demande à la Société immobilière du Québec d'analyser les rapports présentés](#)

## **L'Hôtel-Dieu de Québec - Le ministre Réjean Hébert demande à la Société immobilière du Québec d'analyser les rapports présentés**

QUÉBEC, le 4 juill. 2013 /CNW Telbec/ - « Le CHU de Québec et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale m'ont présenté aujourd'hui leurs rapports respectifs sur l'avenir des sites de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et de L'Hôtel-Dieu de Québec. Je prendrai le temps de les analyser avec soin, de façon à en arriver à la meilleure décision sur les différentes solutions immobilières envisageables pour la modernisation et l'agrandissement de L'Hôtel-Dieu de Québec. Pour ce faire, j'ai demandé à la Société immobilière du Québec d'apprécier les scénarios proposés, notamment sous l'angle des coûts et des échéanciers », a déclaré le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, Réjean Hébert.

Le rapport de l'Agence s'intitule *Projet de réutilisation des locaux actuels de L'Hôtel-Dieu de Québec* et celui du CHU de Québec, *Étude de potentiel du site de l'Enfant-Jésus*. Jusqu'en 2012, ces deux hôpitaux relevaient d'administrations différentes, soit le Centre hospitalier universitaire de Québec et le Centre hospitalier affilié universitaire de Québec qui, depuis leur fusion, sont réunis au sein du CHU de Québec.

« Quoi qu'il en soit, le CHU de Québec, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et le ministère de la Santé et des Services sociaux feront preuve de toute la rigueur voulue en vue de l'inscription au Plan québécois des infrastructures du meilleur projet possible, sous les angles clinique, immobilier et budgétaire », a ajouté le ministre Hébert.

Rappelons que le ministre Hébert avait énoncé clairement, dans sa lettre du 13 mars dernier au CHU de Québec, que toute nouvelle solution immobilière devait présenter une valeur ajoutée pour la clientèle et la population, faire preuve d'un large consensus et finalement, respecter la capacité de payer des contribuables québécois. De plus, il fallait préserver la vocation historique de L'Hôtel-Dieu de Québec en offrant, sur le site laissé potentiellement vacant, des services médicaux, tout en y ajoutant des activités pour maintenir l'activité économique du Vieux-Québec.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)  
[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



© Gouvernement du Québec, 2009